



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

POLE FINANCES ET SERVICE A LA POPULATION  
DIRECTION FINANCES  
FC

### **ARRETE n° 3/2026**

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

- VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;
- VU les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;
- VU la délibération du Conseil de Mulhouse Alsace Agglomération du 18 juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil de Mulhouse Alsace Agglomération du 14 octobre 2024 relative au décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instaurant le nouveau régime indemnitaire portant mise à jour du RIFSEEP ;
- VU l'arrêté de création de la Régie de recettes « LE PARADIS DES ENFANTS » du 16 janvier 2017 et l'arrêté instituant une régie d'avances et de recettes prolongées du 9 avril 2025 ;
- VU l'avis conforme du Comptable du 17 mars 2026.

**arrête,**

- ARTICLE 1 :** L'article 7 de l'arrêté d'origine est modifié comme suit :
- « Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 22 000€. »
- ARTICLE 2 :** Toutes les autres dispositions de l'arrêté d'origine restent inchangées.
- ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services et le Service de Gestion Comptable de Mulhouse Alsace Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sausheim, le 18 mars 2026

Le Président,

Fabian JORDAN



**Destinataires**

- Service de Gestion Comptable de Mulhouse Alsace Agglomération
- Sous-préfecture, transmission dématérialisée Ixbus
- Secrétariat Général
- Le régisseur Mme Julie SUTTER
- Direction Enfance et Famille
- Direction des Finances
- Direction Ressources humaines